

Octobre 2019

LE MINIMUM DE PENSION

Qu'est-ce que le minimum de pension ?

Le “minimum contributif” (secteur privé) ou “minimum garanti” (fonction publique) est la pension minimale garantie aux assuré-es qui ont eu des carrières à faibles rémunérations.

Pour en bénéficier, les assuré-es doivent avoir atteint le taux plein ou attendre 67 ans.

Actuellement, tout-e assuré-e touchant une retraite de base inférieure au minimum contributif voit sa pension majorée pour atteindre 636,56 euros par mois (695,59 € si 120 trimestres au moins ont été cotisés).

Pourquoi instaurer un minimum de pension ?

- Pour lutter contre la pauvreté des retraités en s'appuyant sur la solidarité entre cotisants.
- Pour assurer aux salarié-es les moins favorisé-es un meilleur « rendement » de leur cotisation.

Les principaux bénéficiaires du minimum retraite sont :

Les personnes ayant connu des périodes d'activité à temps partiel (c'est le cas de plus de 30% des femmes).

Les personnes ayant régulièrement travaillé sous le SMIC annuel : emplois précaires (contrats courts, intérim), artisans-commerçants, agriculteurs...

Pour la CFDT le système doit :

- **Assurer un haut niveau de solidarité aux salariés à faibles rémunérations**, notamment les femmes et les personnes peu qualifiées qui ont les carrières les moins dynamiques.
- **Limiter les inégalités de pensions** même si le système de retraites n'a pas vocation à compenser toutes les inégalités salariales.
- **Garantir une retraite au moins égale à 100% du Smic** aux salarié-es ayant eu une carrière complète au Smic.

Que dit le rapport Delevoye ?

Il propose de relever le minimum contributif à 85 % du SMIC pour les carrières complètes. Il passerait de 695,59 € à 1 023,40 € de pension.

La valeur du montant du minimum retraite serait indexée sur l'évolution du SMIC et non plus sur l'inflation comme aujourd'hui.

LE MINIMUM VIEILLESSE (ASPA)

Qu'est-ce que l'ASPA ?

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées est versée aux personnes âgées disposant de faibles ressources et ayant peu ou pas cotisé.

Une aide sociale

Le minimum vieillesse participe de la politique de lutte contre la pauvreté, au nom de la solidarité nationale. C'est une aide sociale au même titre que le RSA (Revenu de solidarité active).

Puisqu'il s'agit de lutter contre la pauvreté, on prend en compte les revenus du ménage et non de la personne. L'Aspa est récupérable sur la succession éventuelle.

En 2019, le montant maximum de l'Aspa pour une personne seule est de 868,20 euros par mois. 1 347,88 euros par mois pour un couple.

Les personnes n'ayant jamais travaillé peuvent percevoir le minimum vieillesse.

QUE DEMANDE LA CFDT ?

Le maintien du mécanisme du minimum vieillesse (Aspa)

La lutte contre la pauvreté chez les personnes âgées est une question de solidarité nationale et ne peut relever de la seule solidarité entre les affiliés des régimes de retraites.

Un niveau suffisant pour l'Aspa

Son objectif doit rester la lutte contre la pauvreté et non de rendre attractif le travail.

Plus d'information : _____

Fédération Sgen-CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 51 00